

# Au nom des grands principes

## Investissements et éthique en question

Alors que souffle au Maghreb et au Moyen-Orient un vent de démocratie, la question de l'éthique dans les relations commerciales fait son chemin.

### MARC FASSONE

Ce vendredi 29 janvier, Jean-Claude Juncker affirmait: «*La question des droits de l'Homme ne dépend pas des départements ministériels.*»

Un soutien explicite au ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, critiqué pour ses voyages de promotion économique dans des pays très en retrait sur la question des droits de l'Homme.

Convoqué devant les députés à la demande du DP ce 31 janvier, l'intéressé a récusé les reproches de placer les intérêts économiques au-dessus de la situation politique des pays cibles.

«*En dépit de son caractère pénible, la question des droits de l'Homme est évoquée avec les partenaires commerciaux du Luxembourg*», a-t-il affirmé.

A-t-il pour autant convaincu? Pas en tout cas en dehors du Parlement.

L'association Fair Trade a dénoncé le manque de cohérence «*d'une politique économique contraire aux objectifs de la politique de coopération du Luxembourg*».

Sur le sujet, la société civile est plus en pointe que les politiques.

Un collectif d'associations de

la société civile regroupant ASTM, Biolabel, Caritas Luxembourg, le Cercle de coopération des ONG de développement, Co-Labor, Demeter Bond, Etika, Greenpeace Luxembourg, le Mouvement écologique et Natur & Umwelt a rencontré ce 1<sup>er</sup> février Jean Asselborn, le ministre des Affaires étrangères.

Il s'agissait pour elles de rebondir sur les déclarations faites par le ministre à l'issue de la première réunion des États-parties à la Convention sur les armes à sous-munitions à Vientiane, au Laos, les 9 et 10 novembre dernier.

Militant pour une interdiction du financement en connaissance de cause d'armes à sous-munitions au niveau international, le ministre avait lancé l'idée créer une «enceinte éthique» au Grand-Duché.

### L'ARME FINANCIÈRE

Enceinte qui serait composée d'institutions financières (Alfi, Gafi, ABBL, CSSF) et d'institutions publiques (ministère des Finances, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères, Fonds de compensation) et qui aurait pour mission de contrôler et vérifier les investissements actuels et futurs de l'État luxembourgeois en vue de prévenir des investissements erronés dans des sociétés impliquées dans la production d'armes à sous-munitions.

Comme ce fut le cas en août dernier avec le Fonds de compensation pris la main dans le sac (lire *Le Jeudi* du 26 août).

Les associations concernées

voulaient demander au ministre deux choses. D'abord, que la société civile puisse participer à ce comité éthique.

Idée qui n'a pas rebuté le ministre, «*qui s'est dit ouvert sur le sujet*», selon Magali Paulus, présidente d'Etika.

Moins ouvert, par contre, le ministre, face à la deuxième demande des associations: introduire des critères sociaux et environnementaux dans le cadre des investissements publics.

Autrement dit, élargir les compétences de l'enceinte au respect des conventions internationales signées par le pays. Et plus particulièrement les conventions relatives à la défense des droits humains fondamentaux et de l'environnement.

Avec à la clé défense d'investir dans des entreprises et des pays violant ces droits.

Pour Magali Paulus, au final, «*l'outil financier est le seul outil dont dispose l'État pour s'assurer du respect de ces textes*».

Une arme que ne semble pas avoir envie d'utiliser Jean Asselborn, pour qui il n'est pas question que l'enceinte s'occupe d'autre chose que des armes à sous-munitions.

Et s'il a dit, fort diplomatiquement, aux associations ne pas exclure par principe un tel élargissement, dont il ne conteste pas le bien-fondé, il a ajouté que cela ne relevait pas de ses compétences.

Rappelant que la question des investissements publics relevait du fonds de compensation commun au régime général de pensions, il a indiqué que ces réflexions y étaient en cours.



Jean Asselborn a discuté